

# Communiqué de presse

Premiers résultats d'enquête  
*La certification Qualiopi*

## Premiers résultats de l'enquête auprès des organismes de formation sur la certification Qualiopi

Le marché de la formation professionnelle continue pourrait être considérablement transformé sous les effets de la loi du 5 septembre 2018, notamment par la mise œuvre de la nouvelle certification des organismes de formation, « Qualiopi ». Celle-ci est désormais obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les prestataires de formation, y compris les formateurs indépendants et les centres de formation des apprentis souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Afin d'éclairer la mise en place de Qualiopi, l'IGAS et l'IGESR ont demandé au Céreq et à la Dares une [enquête](#) auprès des 12 000 prestataires ayant répondu à [l'Enquête sur les transformations de l'offre de formation](#). Les tout premiers résultats en ont été présentés le 8 novembre dernier lors de la réunion, au ministère de l'Éducation, des membres du Groupe permanent pour la qualité de la formation, c'est-à-dire les 8 partenaires sociaux, les fédérations professionnelles de la formation, les financeurs, les consulaires et quelques ministères.

### # 42 % des organismes de formation déclarent ne pas ou ne plus être certifiés Qualiopi

- Il s'agit le plus souvent d'organismes de formation n'ayant pas besoin de Qualiopi pour pouvoir travailler : sous-traitants d'organismes eux-mêmes pourvus de cette certification (48 %) et/ou ne bénéficiant d'aucun financement public (22 %).
- La lourdeur de la démarche et les coûts financiers et humains liés au processus sont des motifs de non-certification fréquemment cités, souvent associés à un retour sur investissement estimé insuffisant.
- Concernant les conséquences à terme de l'absence de certification Qualiopi (ou de sa perte), près d'un quart des organismes non certifiés déclarent qu'ils pourraient renoncer à l'activité de formation.

### # 2/3 des organismes de formation certifiés déclarent avoir entamé la démarche Qualiopi pour pouvoir bénéficier de fonds publics et mutualisés

- Les raisons de organismes pour se lancer dans la démarche sont multiples : attester de la qualité des formations (83 %), bénéficier de fonds publics (65 %), proposer des formations financées via le Compte personnel de formation ou via la Validation des acquis de l'expérience (33 %).
- 51 % des organismes certifiés ont eu recours à une prestation de conseil pour préparer l'audit permettant d'obtenir Qualiopi. Dans trois cas sur quatre, cette prestation avait pour objectif de comprendre les prérequis de l'audit.
- 4 organismes sur 10 choisissent leur certificateur en fonction de sa réputation ou de sa notoriété.
- Dans 1 cas sur 2, le coût estimé de préparation de l'audit est inférieur à 2 000 euros. Dans plus d'1 cas sur 2, celui de l'audit initial est entre 1 000 et 2 000 euros.

### # L'impact de la certification sur les pratiques

- La majorité des organismes certifiés déclare des effets à différents niveaux, les pratiques générales de l'organisme (53 %) et le suivi pédagogique des formateurs (33 %) étant le plus souvent cités.
- Seule une minorité déclare que l'obtention de la certification n'a pas modifié leurs pratiques (16 %).

#### # Des contrôles multiples limités à quelques organismes seulement

- 12 % des organismes déclarent avoir été contrôlés en 2022 : 9 % par un seul organisme et 3 % par plusieurs.
- La part d'organismes contrôlés et la fréquence du contrôle augmentent fortement avec leur taille.
- Les CFA, quasiment tous détenteurs de la certification Qualiopi, ont été en moyenne davantage contrôlés que les autres prestataires de formation (35 %).

**Consultez l'ensemble des premiers résultats sur notre site web :**

**<https://www.cereq.fr/resultats-enquete-qualiopi-organismes-formation>**

Les dernières publications du Céreq :

- Céreq Bref 444 - [Vers un accompagnement « inclusif » des adultes handicapés dans la formation professionnelle ?](#)
- Céreq Bref 443 - [Comment les seniors envisagent-ils leur avenir professionnel jusqu'à la retraite ?](#)
- Céreq Bref 442 - [Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant](#)
- Céreq Bref 441 - [Jeunes en service civique : des parcours comme les autres ?](#)
- Céreq Études 48 - [L'entreprise face à l'enjeu compétences : ce que nous enseignent les travaux du Céreq](#)
- Céreq Études 47 - [L'évaluation et la certification des compétences numériques de base en France à destination des adultes moins qualifiés](#)
- Céreq Études 46 - [Le développement des compétences des salariés peu qualifiés](#)

#### Les derniers podcasts du Céreq

Les analyses des experts du Céreq, sont désormais disponibles en #podcast, où chaque étude vous est racontée en 5 minutes. [Retrouver tous les épisodes >](#)

Les podcasts du Céreq sont aussi disponibles sur :

#### Depuis 1971 |

*Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation et du ministère en charge de l'Emploi.*

*Le Céreq a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi. Depuis sa création en 1971, il construit des dispositifs d'enquêtes statistiques originaux ; conduit des études et des travaux de recherche ; et contribue dans son champ à l'évaluation des politiques publiques.*

+ d'infos & tous les travaux  
[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)